06B7629

POWEO .
SA au capital de 5.503.212 euros
Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris
RCS Paris 442 395 448

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2007 A 11 HEURES

Le 2 février à 11 heures

Les membres du conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 5.503.212 €, divisé en 5.503.212 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, dont le siège social est situé Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris, se sont réunis en conseil d'administration au siège social de la société, sur la convocation du Président, effectuée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Nomination de M. Johannes Precht au titre de Directeur Général Délégué**
2. **Business Plan de Poweo (2007-2011)**

Sont présents :

- Monsieur Charles Beigbeder, président du Conseil d'administration
- Madame Carine Beigbeder
- Monsieur Frédéric Granotier
- Monsieur Bernhard Raberger
- Monsieur Werner Fleischer
- Monsieur Grégoire Chertok
- Monsieur Joan Beck
- Monsieur Jan Weidner

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
E M R
10 MAI 2007
N° Reçu 4219

Censeurs : Monsieur Claude Chambard, Emmanuel Hau, Externalis.

Membre du Comité d'entreprise : Monsieur Gonzague de Demandolx

Le Président constate que plus de la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés et, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

1 CB

1. Nomination de M. Johannes Precht au titre de Directeur Général Délégué

Le Conseil, sur proposition de Charles Beigbeder, a unanimement approuvé la nomination de Johannes Precht en tant que Directeur Général Délégué de Poweo SA, étant entendu que Johannes Precht devra se représenter la Société de manière à refléter la stratégie générale de la Société décidée par Charles Beigbeder et le Conseil.

Johannes Precht accepte cette nomination.

Les membres du Conseil d'administration proposent de convenir de la date du 23 février 2007 pour la tenue du prochain Conseil. La réunion se tiendra au siège social, à 11 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil d'administration pour servir ce que de droit.

Charles Beigbeder

Frédéric Granotier